



1 place de l'Hôtel de Ville  
68210 DANNEMARIE  
Tél : 03.89.25.00.13  
Fax : 03.89.08.03.11  
Courriel : mairie@dannemarie.fr

## REPUBLIQUE FRANCAISE

### ARRETE DU MAIRE n° 61/2020 ARRETE PERMANENT Portant l'instauration de sens interdit au 1 place de l'Hôtel de Ville

#### Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.1 et 2 et L 2213.1 ;

**VU** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifiée le 6 novembre 1992 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique routière, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation dans les 2 sens et le stationnement de tous véhicules à moteur est interdit sur le parvis situé devant la Mairie de Dannemarie au 1 place de l'Hôtel de Ville.

**Article 2** : Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules communaux, de sécurité, de secours, aux commerçants du marché hebdomadaire ainsi qu'à la zone de recharge des véhicules électriques.

**Article 3** : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription – par la pose de 2 panneaux de type B1 sera mise en place par les Services Techniques de la commune.

**Article 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- La Police Municipale de Dannemarie
- La Brigade Verte
- Les Services Techniques de Dannemarie

Fait à Dannemarie, le 22 juillet 2020



Le Maire

Alexandre BERBETT